

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit mars, le conseil municipal de la commune de SAINT-IGNAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Philippe CARTAILLER, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames Colette NOUHEN, Isabelle LUSSON, Messieurs Jean-Claude CIBERT-GOTON et Lionel BOULON, Monsieur Jérôme DUISARD, Madame Nelly FAUCHEUX, Messieurs Cyprien GONY, Didier BODIN, Madame Lucile SARDET et Monsieur Xavier ROCHE.

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur Patrick MARCEPOIL, Madame Stéphanie COUTURIER et Monsieur Cyril PRUVOT.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 28 février 2025

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité, le compte rendu du Conseil Municipal du 28 février 2025.

2) Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Madame Isabelle LUSSON a été élue secrétaire de séance.

3) Vote du Budget Primitif 2025

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2025

La Loi NOTRe du 7 août 2015 crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Une présentation brève et synthétique doit retracer les informations financières essentielles et doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune de Saint-Ignat.

BUDGET COMMUNAL

Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant.

Dépenses : 1 142 339.68 €

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNÉE 2025

CHAPITRES	BP 2025
011 – Charges à caractère général	558 879.11 €
012 – Charges de personnel	292 900.00 €
014 – Atténuations de produits	13 500.00 €
023 – Virement section d'investissement	150 000.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	57 000.00 €
66 – Charges financières	1 620.30 €
67 – Charges exceptionnelles	1 000.00 €
042 – Dot amort immos incorp & corp	67 440.27 €
TOTAL	1 142 339.68 €

Recettes : 1 142 339.68 €

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNÉE 2025

CHAPITRES	BP 2025
002 – Excédent reporté	338 876.24 €
013 – Atténuations de charges	6 000.00 €
70 – Produits des services	44 527.90 €
73 – Impôts et taxes	290 452.00 €
731 – Fiscalité locale	299 840.00 €
74 – Dotations et participations	139 626.54 €
75 – Autres produits gestion courante	22 100.00 €
77 – Produits exceptionnels	500.00 €
042 – Opération d'ordre	471.00 €
TOTAL	1 142 339.68 €

Section d'investissement :

Dépenses : 790 767.15 €

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNÉE 2025

CHAPITRES	BP 2025
001 – Solde d'exécution d'investissement reporté	387 719.26 €
16 – Remboursement d'emprunt	22 437.22 €
204 – Subventions d'équipement versées	85 753.00 €
21 – Immobilisations corporelles	149 649.82 €
23 – Immobilisations en cours	140 000.00 €
27 – Autres immos financières	3 790.85 €
040 – Opérations d'ordre	417.00 €
041 – Opérations patrimoniales	1 000.00 €
TOTAL	790 767.15 €

Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :

- Aménagement de l'impasse Saint-Abdon au village de Villeneuve l'Abbé ;
- Démantèlement du silo de Champeyroux ;
- Installation d'une climatisation à l'école de Champeyroux ;
- Installation sur la toiture de l'école de Champeyroux de panneaux photovoltaïques ;
- City Stade ;
- Achat d'une tondeuse ;

Recettes : 790 767.15 €

Elles se répartissent comme suit

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNÉE 2025

CHAPITRES	BP 2025
021 – Virement de la section de fonctionnement	150 000.00 €
10 – Dotations fonds divers réserves	410 494.88 €
13 – Subventions d'investissement	161 432.00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	400.00 €
040 – Subv équip organismes publics	67 440.27 €
041 – Opérations patrimoniales	1 000.00 €
TOTAL	790 767.15 €

Les subventions d'investissements prévues :

- Aménagement des abords de la salle polyvalente (subventions 2024) : FIC - Conseil départemental, Conseil Régional - DETR, Fonds de Concours - Riom Limagne et Volcans ;
- Installation sur la toiture de l'école de Champeyroux de panneaux photovoltaïques : Fonds de Concours Riom Limagne et Volcans ;

- Aménagement de l'impasse Saint-Abdon au village de Villeneuve l'Abbé : Conseil Départemental – FIC ;
- Démantèlement du silo de Champeyroux : Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 20 mars 2025, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement :

Dépenses et recettes d'investissement :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 142 339.68 €	1 142 339.68 €
Section d'investissement	790 767.15 €	790 767.15 €
TOTAL	1 933 106.83 €	1 933 106.83 €

Vu l'avis de la commission des finances du 20 mars 2025,

Vu le projet de budget primitif communal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif communal 2025 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 142 339.68 €	1 142 339.68 €
Section d'investissement	790 767.15 €	790 767.15 €
TOTAL	1 933 106.83 €	1 933 106.83 €

4) Fonds de concours 2025 – installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école de Saint-Ignat à Champeyroux

Pour rappel, suite à la délibération du 28 février 2025, les membres du Conseil Municipal ont autorisé Monsieur le maire à déposer et solliciter un fonds de concours pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école de Champeyroux à Saint-Ignat.

En vu de compléter le dossier de demande de subvention, il nous est demandé par Riom Limagne et Volcans une délibération reprenant le projet ainsi que le plan prévisionnel.

PROJET :

Installation sur 3 toitures de l'école de Champeyroux à Saint-Ignat, de panneaux photovoltaïques :

- toiture basse côté cour : 28 modules de 450 Wc soit 12.6 kWc ;
 - toiture haute côté cour : 24 modules de 450 Wc soit 10.8 kWc ;
 - toiture côté route : 19 modules de 450 Wc soit 8.55 kWc ;
- Soit un total de 31.95 kWc.
- installation de l'onduleur à proximité du tableau électrique

Dépenses HT		Recettes	
Photovoltaïques école	44 000,00	Prime à l'investissement	2 556,00
Total HT	44 000,00 €		2 556,00 €
		Reste à charge (RAC)	41 444,00 €
		Fonds de concours RLV	20 722,00 €
		Autofinancement	20 722,00 €

Les membre du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier et solliciter un fonds de concours pour ces travaux ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

5) Subventions 2025 attribuées aux associations

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-4, L.2121-29, L.2311-7,

Vu La loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment ses articles 9-1 et suivants,

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu les crédits nécessaires inscrits au budget communal 2025,

Vu la délibération du 28 février 2025 attribuant un montant global de 5 000 € de subvention à répartir aux associations qui auront satisfait aux critères d'attribution ;

Il est proposé de répartir l'enveloppe globale de 5 000 € de subventions aux associations suivantes :

Subventions Associations	
Associations communales	SUB 2025
Amicale des Sapeurs-Pompiers	500.00 €
Anciens combattants (ACPF-CATM-OPEX)	200.00 €
Association de Chasse St-Ignat-Tyrande-Buxerolles	200.00 €
Association de Chasse des habitants de Villeneuve l'Abbe et de Champeyroux	200.00 €
Association des Parents d'Elèves de l'Ecole de Champeyroux (APE)	350.00 €
Comité des Fêtes	400.00 €
Good Mouv	salle
La tête dans les étoiles	0.00 €
Le gros monsieur d'abord (Comme à la maison)	100.00 €
Les Acolytes de Champeyroux	300.00 €
Les Amis de la Côte Rouge	0.00 €
Les Compagnons du Four de Champeyroux	100.00 €
Les Compagnons du Marais de Tirande	150.00 €
Les Copains du coin (St-Ignat)	250.00 €
Les Déchênés	n'en veulent pas
Pétanque de St-Ignat	salle
Un temps pour soi	salle

Associations hors commune	
Balinzat	200.00 €
Batterie-Fanfare l'Epi d'or	300.00 €
Comice Agricole	300.00 €
Entente Sportive Champeyroux Surat Les Martres	400.00 €
Groupe Formation Limagne (foot)	200.00 €
Intervil'Limagne	n'en veulent pas
Les Amis de la Musique	200.00 €
Limagne Basket	250.00 €
TOTAL	4 600.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'attribuer les subventions communales aux associations précitées ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux versements de ces subventions une fois que la commission associations aura validée les sommes attribuées.

6) Itinéraire de randonnée « Au fil de la Morge » : convention de partenariat pour l'entretien avec la commune de Saint-Ignat

Monsieur le Maire :

- Fait part que la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans met en œuvre un réseau de circuits de randonnée pédestres et VTT ;
- Informe qu'à ce titre, les itinéraires sont amenés à emprunter prioritairement les voies communales et/ou chemins ruraux existants mais aussi à traverser des parcelles communales voire des parcelles privées ;
- Rappelle que le circuit dénommé « Au fil de la Morge » constitue un de ces cheminements, traverse la commune de Saint-Ignat et a pour particularité de relever intégralement du foncier communal. Il emprunte des voies communales, des chemins ruraux, ...
- Précise que les voies communales et les chemins ruraux sont affectés à l'usage public. L'entretien des premières est inscrit dans les charges obligatoires de la commune (L. 2321-2 CGCT) alors que l'entretien des chemins ruraux est en principe facultatif sauf en cas de travaux de la commune destiné à assurer ou améliorer la viabilité, traduisant en engagement à entretenir (CE26/09/2018, n° 347068) ;
- Précise que dans ce cadre, il convient d'arrêter les modalités d'entretien de l'itinéraire de randonnée sur la commune par le biais d'une convention ;
- Fait part des différents engagements et modalités stipulés dans la convention de partenariat entre la commune et la communauté d'agglomération, annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Accepte la convention de partenariat entre la commune et Riom Limagne et Volcans pour l'entretien de l'itinéraire de randonnée « Au fil de la Morge » ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

CONVENTION



AMBITION 1

VERS UN TERRITOIRE AFFIRMANT SON DYNAMISME ET SON ATTRACTIVITÉ

3/ Affirmer l'attrait touristique du territoire de RLV, en valorisant le patrimoine historique et naturel

Dans le cadre de la compétence Tourisme, la communauté d'agglomération a élaboré et réalisé un projet de création de voies douces, chemins à double usage (cycle-piéton) afin de favoriser les mobilités, qu'elles soient quotidiennes ou touristiques.

Le circuit dénommé « Au fil de la Morge » constitue un de ces cheminements. Ce cheminement doux a pour objectif à terme de relier Chambaron-sur-Morge à Maringues, pour rejoindre ensuite la future voie verte en cours de développement, la Via Allier.

Quatre communes du territoire de Riom Limagne et Volcans seront ainsi traversées par cette déambulation dans la nature : Chambaron-sur-Morge, Varennes-sur-Morge, Les Martres-sur-Morge et Saint-Ignat. Ce projet permettra la création d'un parcours d'environ 20 km, principalement piéton, et ouvert également aux VTT, entièrement sécurisé. Ce chemin a un double objectif : d'une part faciliter et canaliser les passages de piétons et de cycles sur un tracé dédié et, d'autre part préserver les abords de la Morge (chemins sauvages, tracés irréguliers, bandes vertes non respectées...) dans le respect des activités existantes, notamment les espaces agricoles.

Un premier tronçon de 4,4 km a été réalisé sur la commune de Chambaron-sur-Morge en 2023 avec notamment la pose d'une passerelle aménagée en platelage bois permettant de changer de berge pour passer sous une des arches du pont de la D 2009.

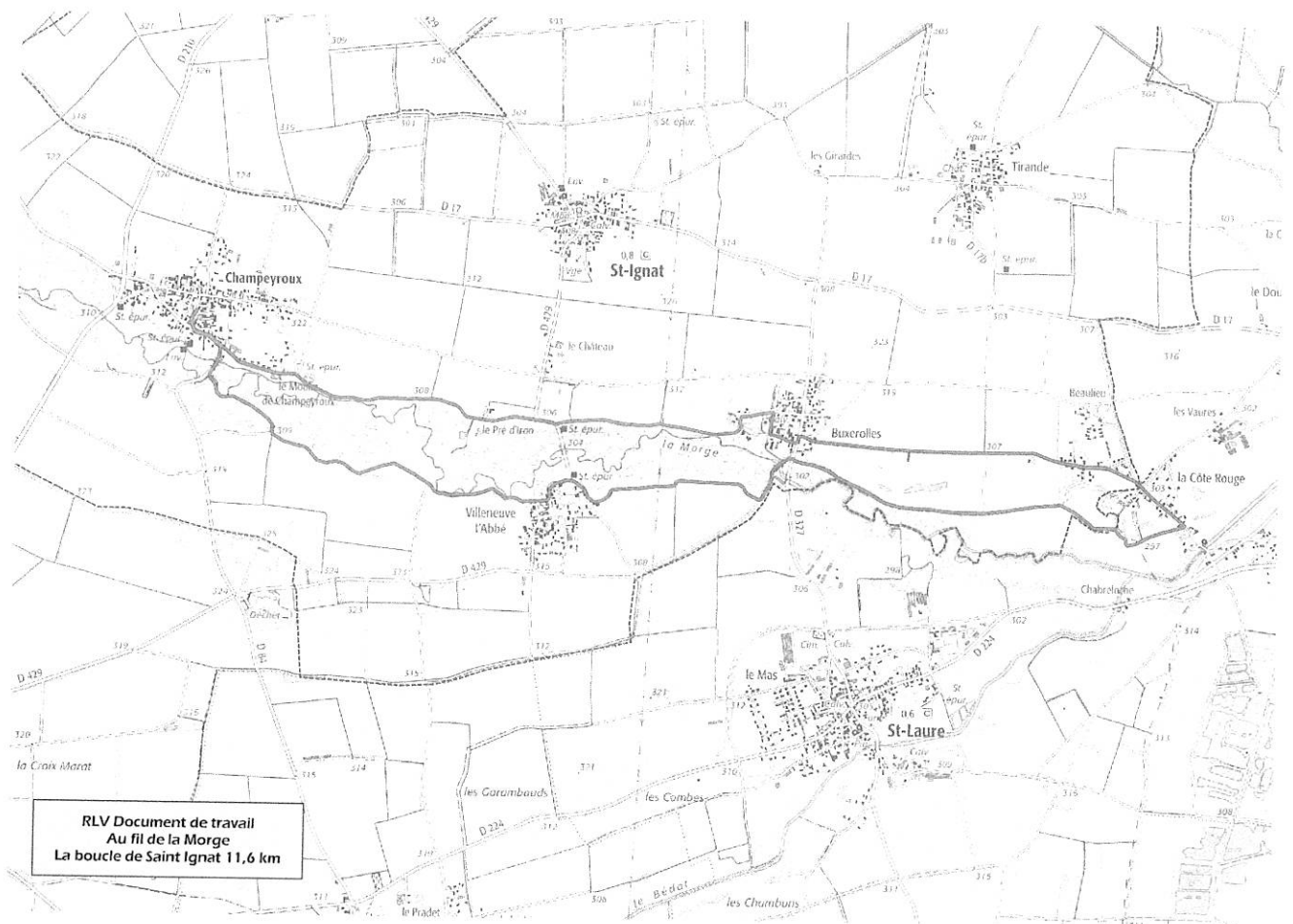
Fin 2024, un second tronçon a été réalisé sur la commune de Saint-Ignat. Dans l'attente de la création des tronçons restants, dont la réalisation est rendue complexe par des problématiques de maîtrise foncière, le linéaire initial, qui démarre de Champeyroux et qui rejoint ensuite Bruxerolles puis la Côte Rouge, a été complété par une boucle. Cette dernière permet de revenir à Champeyroux par le sud, en longeant Villeneuve l'Abbé.

La totalité de cette boucle a pour particularité de relever intégralement du foncier communal.

Le départ est fixé place J et M Darenne à Champeyroux, en direction du sud. Le tracé emprunte ensuite les voies suivantes situées sur le domaine communal :

Désignation	Distance
Rue du four	25 m
Place de la mairie	20 m
Rue du val de Morge	285 m
Chemin départemental	85 m
Chemin sans nom	460 m
Chemin rural de Champeyroux à Villeneuve l'abbé	885 m
Chemin d'exploitation rural sans nom	605 m
Rue des lilas (<i>Villeneuve l'abbé</i>)	65 m
Route de St Ignat Villeneuve	175 m
Rue des côtes du lac	170 m
Chemin rural sans nom	940 m
Voie communale n°10 d'Ennezat à Maringues	135 m
Voie sans nom	130 m
Grande rue (<i>Buxerolles</i>)	25 m
Voie communale de Buxerolles à Pré Ligier	1410 m
Chemin rural dit des Vaures	455 m
Voie hors CA La côte rouge	535 m
Rue du plaisir	445 m
Voie communale de Buxerolles à la Côte rouge	1260 m
Place des tilleuls (<i>Buxerolles</i>)	45 m
Brande rue	35 m
Rue du moulin	295 m
Voie communale de Champeyroux à Buxerolles	935 m
RD 429	140 m
Voie communale de Champeyroux au moulin de Buxerolles	1240 m
Rue du moulin	410 m
Rue du val de Morge	85 m
Rue des lilas	115 m
Rue du val de morge	45 m

Pour rappel, les voies communales sont affectées à l'usage du public, et l'entretien est en principe inscrit dans les charges obligatoires de la commune (L. 2321-2 CGCT). Les chemins ruraux sont également affectés à l'usage du public. L'entretien par les communes est en principe facultatif, sauf en cas de travaux de la commune destinés à assurer ou améliorer la viabilité, traduisant un engagement à entretenir.



Les modalités de gestion et d'entretien sont à définir entre la commune et la communauté d'agglomération. Après avis de la commission tourisme et délibération de la commune de Saint-Ignat, il est proposé d'acter la répartition suivante :

- RLV prend en charge, chaque année, une première intervention d'entretien du cheminement et de ses abords végétalisés en réouverture de saison **sur la totalité du linéaire (au plus tard en avril)**,
- RLV prend également en charge l'entretien et/ou le renouvellement du balisage et du mobilier installé sur l'itinéraire (tables de pique-nique...),
- La commune de Saint-Ignat s'engage à maintenir le passage de l'itinéraire tel que déterminé au moment de la signature de ladite convention.
- La commune de Saint-Ignat prend en charge l'entretien du cheminement et de ses abords végétalisés à l'issue du premier passage en réouverture de saison organisé par RLV, et cela autant de fois que nécessaire, sur la période restante.
- Riom Limagne et Volcans et la commune de Saint-Ignat conviennent qu'en cas d'intempéries exceptionnelles ayant provoqué des désordres importants sur l'itinéraire de randonnée (chutes d'arbres, submersion...), les deux parties pourront intervenir conjointement pour remettre en état les sections du tracé concernées.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat pour l'entretien de l'itinéraire de randonnée « Au fil de la Morge » sur la commune de Saint-Ignat,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que tous documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de celle-ci.

Itinéraire de randonnée « Au fil de la Morge » : convention de partenariat pour l'entretien avec la commune de Saint-Ignat

Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 du 13 décembre 2018 portant modifications des statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV),

Vu la labellisation « Territoire d'Excellence, pôle pleine nature » obtenue par RLV et les actions à développer pour la mise en œuvre du programme,

Considérant le travail engagé par RLV en faveur du développement de la randonnée et des cheminements doux, et l'opération de création d'une voie douce « Au fil de la Morge » le long du ruisseau, afin de mailler le territoire, de développer

un projet touristique durable ayant pour objectif à terme de relier la future voie verte en cours de développement le long de l'Allier, la Via Allier

Considérant la réalisation du second tronçon de ce cheminement doux, sous la forme d'une boucle longue de 11 km, sur la commune de Saint-Ignat,

Considérant la nécessité d'établir une convention de partenariat pour en encadrer les modalités d'entretien,

Considérant qu'il revient à la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans de prendre en charge, chaque année, une première intervention d'entretien du cheminement et de ses abords végétalisés en réouverture de saison sur la totalité du linéaire (au plus tard en avril),

Considérant qu'il revient également à RLV de prendre en charge l'entretien et/ou le renouvellement du balisage et du mobilier installé sur l'itinéraire (tables de pique-nique...),

Considérant que la commune de Saint-Ignat s'engage à maintenir le passage de l'itinéraire tel que déterminé au moment de la signature de convention, et qu'à ce titre, elle autorise sur ce tracé les circulations non motorisées,

Considérant que la commune de Saint-Ignat s'engage à prendre en charge l'entretien du cheminement et de ses abords végétalisés à l'issue du premier passage en réouverture de saison organisé par RLV, et cela autant de fois que nécessaire, sur la période restante.

Considérant que Riom Limagne et Volcans et la commune de Saint-Ignat conviennent qu'en cas d'intempéries exceptionnelles ayant provoqué des désordres importants sur l'itinéraire de randonnée, submersion...) les deux parties pourront intervenir conjointement pour remettre en état les parties du tracé concernées,

Sur proposition du vice-président délégué au développement touristique le conseil communautaire décide :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat pour l'entretien de l'itinéraire de randonnée « Au fil de la Morge » sur la commune de Saint-Ignat
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer à la signer ainsi que les documents et actes nécessaires à sa mise en œuvre.

QUESTIONS DIVERS :

- Après échange avec l'Agence Nationale de Sport concernant la demande de subvention déposée par la commune pour l'installation d'un city-park, il semble que les critères d'attribution d'une subvention ne soient pas remplis (distance par rapport à l'école). Même si la commission d'attribution n'a pas encore statué, l'attribution de la subvention demandée paraît compromise. En revanche, cette difficulté a été évoquée avec Madame La Sous-Préfète lors de sa visite à Saint-Ignat le 14 mars 2025 et celle-ci s'est engagée à soutenir notre dossier de subvention dans le cadre de la DETR 2026 ;
- La commission environnement de RLV a prévu de distribuer à chaque commune 3 pièges à frelons asiatiques. Il est apparu judicieux de contacter les apiculteurs de notre commune pour les leur proposer ;
- Après plusieurs années d'âpres négociations, M. Jean-Claude CIBERT GOTON délégué de la commune à la commission environnement de RLV a obtenu la prise en compte de l'Andoue (petite rivière s'écoulant dans le grand fossé) comme cours d'eau relevant de la compétence de la communauté d'agglomération pour son entretien. Pour 2025, l'entretien une quinzaine de Kms répartis entre la Morge et l'Andoue devrait être réalisé.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h45.



Le Maire,

Philippe CARTAILLER

La Secrétaire de séance,

Isabelle LUSSEON